

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 mars 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 8 mars 2014, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire de la lettre adressée au Secrétaire général par Ivan Mrkić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, concernant la constitution des prétendues « Forces armées du Kosovo » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité et de le porter à l'attention de tous les membres du Conseil.

(Signé) Milan **Milanović**



**Annexe à la lettre datée du 8 mars 2014 adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la Serbie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Belgrade, le 8 mars 2014]

J'ai l'honneur de vous écrire à la suite des annonces et des événements inquiétants intervenus au Kosovo-Metohija, qui pourraient être lourds de conséquences pour la sécurité et la stabilité de la province, mais aussi de la région tout entière.

De fait, les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo ont annoncé, le 4 mars 2014, la constitution des prétendues « Forces armées du Kosovo », ce qui contrevient gravement aux dispositions de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, qui prévoit le déploiement, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de forces internationales dans notre province méridionale et exclut donc la possibilité de constituer les « Forces armées du Kosovo ». Il ne fait aucun doute que la formation d'une armée kosovare porterait un coup rude aux efforts déployés pour trouver des solutions pacifiques, de même qu'elle constituerait une grave atteinte à l'autorité du Conseil de sécurité et au rôle qu'il joue dans le monde pour préserver la paix et la sécurité internationales.

L'annonce même de la constitution de ces forces a ajouté à l'inquiétude des populations serbes et non albanaises qui, depuis des années, vivent dans un environnement où la violence, les arrestations arbitraires et les atteintes à la liberté de mouvement restent impunies, et qui ne peuvent voir dans cet événement autre chose qu'une menace directe supplémentaire pour leur survie au Kosovo-Metohija.

Ce que font les institutions provisoires d'administration autonome est contraire à l'esprit du dialogue engagé sous l'égide de l'Union européenne entre les autorités de Belgrade et celles de Pristina, auquel la République de Serbie est attachée sincèrement et sans réserve depuis le tout début, et ne pourra que nuire à ce dialogue et entraver la mise en œuvre des accords conclus.

Pour toutes les raisons susmentionnées, dans l'intérêt du maintien de la paix et afin d'instaurer des conditions de vie normales pour toutes les communautés et les citoyens vivant au Kosovo-Metohija, je vous prie d'user de votre autorité pour faire en sorte que cette menace évidente pesant sur la paix et la sécurité soit écartée. La République de Serbie vous donne l'assurance qu'elle continuera de coopérer et de fournir un appui inconditionnel à l'action menée en vue de maintenir la paix et de trouver des solutions à toutes les questions restant à régler par le dialogue et la conciliation.

(Signé) Ivan **Mrkić**